



Le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Brenne et de ses Affluents, depuis sa création en 1955, a connu une évolution importante par le nombre de communes adhérentes et par le travail accompli.

A ses débuts, un curage (trop) important de la Brenne a été réalisé pour faciliter l'écoulement des crues le long de son parcours, qui a peut-être été efficace dans ce domaine, mais désastreux pour la vie de la rivière. Les techniques de l'époque étaient celles là.

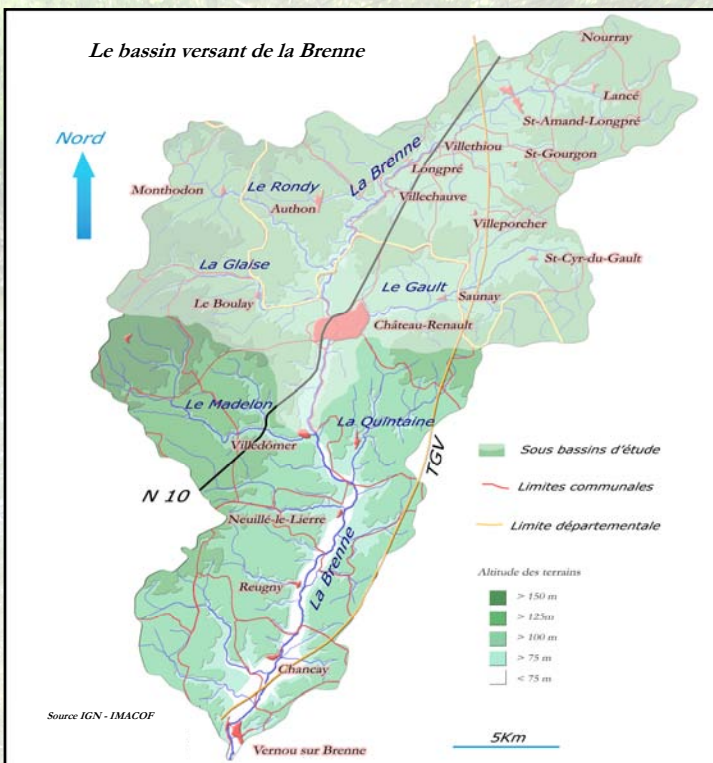
Depuis quelques années, une prise de conscience sur la vie des cours d'eau nous a apporté une façon très différente de gérer les rivières.

Avec tous les élus, et la volonté de tous, un technicien a mis en pratique et continue un contrat de restauration, d'animation autour de nos cours d'eau qui retrouvent et doivent retrouver une vraie qualité dans les années toutes proches (horizon 2015).

Chacun doit prendre ses responsabilités là où il se trouve pour améliorer

la vie des rivières, que l'on soit riverain ou habitant des bassins versants.

Respectons cette nature qui nous est chère pour le bien des générations futures.



Pourquoi développer un projet de restauration ?

Le terme de restauration associé aux écosystèmes n'est pas toujours simple à appréhender. Par définition, la restauration, au sens de la remise en état, se développe par constats de dégradations sur la base de références connues. Dans le domaine des cours d'eau, les indicateurs disponibles peuvent être d'ordre morphologique, physico-chimique et biologique.

Dans le cadre d'une gestion d'intérêt général, la restauration se situe à un degré intermédiaire d'intervention, comprise entre l'entretien, c'est-à-dire l'intervention courante (qui de fait doit être reprise après restauration) et

la réhabilitation, action lourde de retour à un état acceptable des milieux. En tout état de cause, les actions doivent s'attarder sur des critères d'amélioration physique des cours d'eau qui dans le temps permettront de reconquérir les qualités physico-chimiques et biologiques.

Nous proposerons dans ce bulletin de développer ces thématiques en les illustrant de nos actions et en les inscrivant dans des perspectives

plus globales de retour au « bon état écologique » pour 2015 tel que le prévoit la Directive Cadre sur l'Eau.

« dans la cadre d'une gestion d'intérêt général, la restauration [doit] s'attarder sur des critères d'amélioration physique des cours d'eau »

SOMMAIRE	Edito par Jean-Louis SIMON, Président	1
	Pourquoi développer un projet de restauration ?	1
	Le Contrat de Restauration et d'Entretien	2
	Les actions de restauration et d'entretien	2
	L'animation de la structure intercommunale	3
	Le suivi des actions	3
	Enjeux et perspectives	4



Le Contrat de Restauration et d'Entretien

Les actions développées depuis 2004 par le syndicat s'inscrivent dans un Contrat de Restauration et d'Entretien (C.R.E.), signé avec l'Agence de l'Eau en mai 2003. Cet appui permet, pendant 5 années, de financer des opérations définies dans une étude globale du bassin versant, réalisée sur la Brenne en 2000.

L'éligibilité des opérations est garantie par une approche géographique cohérente (échelle du bassin versant), répondant à des enjeux longitudinaux (amont/aval) et transversaux (coteaux/vallée). Dans le cadre des compétences du syndicat, maître d'ouvrage des opérations, ces dimensions ne peuvent à ce jour être considérées qu'au niveau du lit mineur (lit toujours en eau) et y incluant ses berges.

Ainsi, dans un cadre d'intérêt général appuyé par différents constats (impact des travaux hydrauliques passés, perte d'entretien, absence de gestion des ouvrages,...), nous entreprenons depuis 3

« L'éligibilité des opérations est garantie par une approche géographique cohérente »

ans des opérations sur la végétation des bords de cours d'eau afin de rééquilibrer leur état mais surtout des opérations dans le lit de la rivière afin de maintenir, notamment en période d'étiage, une dynamique des écoulements, garante de la qualité des eaux et des habitats.

En dehors de ces travaux, le C.R.E. permet un financement d'études complémentaires sur des projets ponctuels (systèmes de franchissement d'ouvrages, protection de berges en génie végétal, aménagement de déversoir répartiteur...), de mesures de suivi, d'actions de communication mais également du poste de technicien de rivière, en place depuis 2002.

Cette dynamique s'enrichit également de partenaires complémentaires tels que le Conseil Général, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.), le Conseil Supérieur de la Pêche (C.S.P.), la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (F.D.A.A.P.P.M.A) qui nous appuient sur des aspects techniques, financiers et réglementaires.

Les actions de restauration et d'entretien

A ce jour, le syndicat a entrepris des actions sur la Brenne dans ses parties amont et aval de Château-Renault, le Gault, le Madelon, le Bourrot et la Cousse. Les travaux en tant que tels sont constitués d'opérations sélectives de coupe d'arbres et d'élagage sur les berges et d'enlèvement d'encombres dans le lit. Ces derniers ne sont pas enlevés systématiquement. Ils doivent constituer une menace pour des biens avoisinants ou réellement rompre la dynamique amont/aval tel l'effet d'un seuil ou d'un déversoir.

En complément, le syndicat a fait le choix de s'attarder sur la problématique de diversification des écoulements, pour garantir notamment en période estivale, une température des eaux acceptable (<21°C) garante d'une oxygénation suffisante dans des périodes

« action s'attachant à des particularités physiques [comme] préalable à un regain de qualité physico-chimique et biologique »

critiques, évidentes ces dernières années. L'opération a pour but d'accentuer les dynamiques

d'écoulement afin de laisser à la rivière la possibilité de définir des zones d'érosion et de sédimentations distinctes, souvent disparues après les grands travaux hydrauliques réalisés entre les années 60 et 80. Cette forme d'action s'attachant plus spécifiquement à des particularités physiques est un préalable à un regain de qualité physico-chimique (meilleure autoépuration des eaux, limitation des phénomènes de colmatage des fonds,...) et biologique (identification d'habitats pour la flore et la faune aquatique,...).

Cette réflexion théorique se traduit sur site par un apport de matériaux sou-



Dispersion de blocs sur la Brenne (septembre 2004)

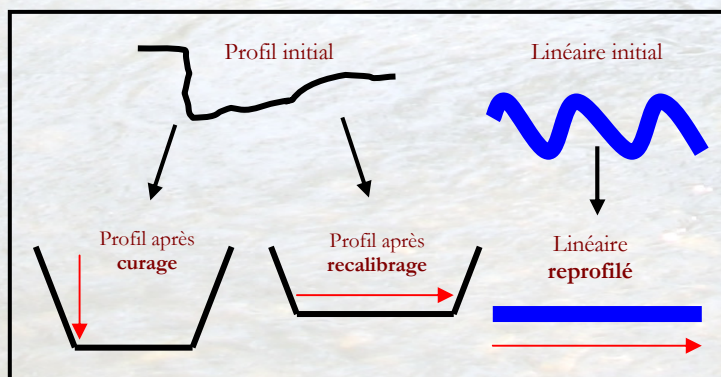


Enlèvement d'encombres sur la Brenne (octobre 2004)

vent déficitaires après des travaux lourds sur les cours d'eau. La dispersion manuelle de matériaux peut se constituer en deux temps avec un apport initial de graviers afin de recharger le lit du cours d'eau en alluvions puis un

apport de pierres et blocs de 10 à 40 cm de diamètre afin de diversifier les écoulements.

Il est évident que tous les secteurs de cours d'eau ne se prêtent pas à cette approche. La délimitation des sites soumis à cette dispersion s'appuie sur une analyse globale d'une rivière qui met en avant des dysfonctionnements physiques trouvant une explication soit dans les grands travaux hydrauliques passés de curage, recalibrage ou reprofilage (voir ci-dessous), soit dans une gestion d'ouvrage qui augmente la lame d'eau, soit dans les deux formes associées. La pose de matériaux n'est ainsi possible que sur des secteurs où un minimum de vitesse d'écoulement existe.



Schémas de principe des différents travaux hydrauliques

L'animation de la structure intercommunale

En 2002, suite à l'étude globale, le syndicat a fait le choix de recruter un technicien de rivière avec pour mission principale la mise en oeuvre du C.R.E. et son développement.



Animation avec l'école de Neuillé-le-Lierre (mai 2006)

Cette initiative permet de suivre au plus près, entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, les opérations réalisées (études, travaux). Elle permet également auprès des riverains d'envisager le suivi d'une opération unique, relativement brève dans le temps et d'échanger ainsi sur les questions d'entretien ultérieur et les possibilités de partenariats (ex : signature de baux de pêche qui

« permettre de suivre au plus près, entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, les opérations réalisées »

garantit une prise en charge de l'entretien par une association de pêche de certains linéaires de Brenne ou de ses affluents

avec en contrepartie de la part du propriétaire une concession du droit de pêche). Enfin le technicien garantit localement une cohérence dans les actions menées aux abords des rivières, et peut dans le mesure où il est sollicité, s'attarder sur des questions d'aménagement (la réfection de ponts, la modification d'une station d'épuration, ...)

apportant des informations sur la sensibilité des milieux et en contribuant à définir les incidences des projets sur les cours d'eau.

Sur d'autres registres, des actions de communication, pédagogiques (animation scolaire, chantier-école,...) sont menées sur le territoire du syndicat. Certaines de ces opérations conduisent à recueillir des demandes extérieures afin d'apporter un avis technique ou encore d'expliquer la démarche en cours au niveau du syndicat. Cette expérience nous a mené à signer une convention de partenariat avec le syndicat voisin de la Remberge en mai 2006.

A ce jour, les réflexions tendent à se développer également sur des enjeux plus larges que le simple cours d'eau. Ainsi nous sentons actuellement la nécessité, notamment sur la base d'interrogations d'acteurs (élus, riverains, agriculteurs, pêcheurs,...) d'investir plus globalement le bassin versant (par exemple inventaire et diagnostic sur les mares du bassin versant du Madelon en 2006, et du Gault en 2007) afin d'ajouter de la cohérence sur le territoire concerné par la Brenne.



Chantier-école sur le Melotin à Reugny (avril 2006)

Le suivi des actions

La connaissance des écosystèmes est fondée sur le recueil de données, d'inventaires des critères physiques, physico-chimiques ou biologiques, qui permettent, par interprétation, d'établir des diagnostics. Dans le cadre de la gestion des milieux, la dimension temporelle vient s'ajouter selon des cycles saisonniers ou pluriannuels. Cette relation au temps permet d'approcher certains états de référence et au minimum de connaître un état initial, la notion de suivi fournissant alors les cadres d'amélioration ou de dégradation.



Inventaire physique (hauteur, vitesse) sur le Gault (juillet 2005)

Dans notre cas, les actions menées ont pour objectif, selon certaines techniques qui demeurent récentes et décrites précédemment, d'améliorer les caractéristiques physiques des cours d'eau. Cette approche amène à envisager des solutions vis-à-vis des critères physico-chimiques, par accentuation de la dynamique des écoulements (autoépuration, décolmatage des fonds,...) et biologiques, par diversification des habitats (abondance, diversité des espèces,...).

Ainsi depuis 2004, sur la base d'un partenariat avec la F.D.A.A.P.P.M.A. et le C.S.P., un suivi physique et biologique est mis en place sur différentes stations représentatives de nos actions. Les inventaires fournissent des résultats intéressants



Inventaire biologique (pêche électrique) sur la Brenne (septembre 2005)



Larve d'Ephémère (juillet 2005)

notamment sur les peuplements inventoriés (invertébrés et poissons) avec pour élément significatif une accentuation du nombre de frayères de Truite fario en hiver et de juvéniles associés l'été suivant. Les peuplements d'invertébrés présentent également une plus grande diversité enrichie par des individus sensibles aux pollutions et dégradations des habitats.



En quelques mots...

Le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Brenne et de ses Affluents, c'est :

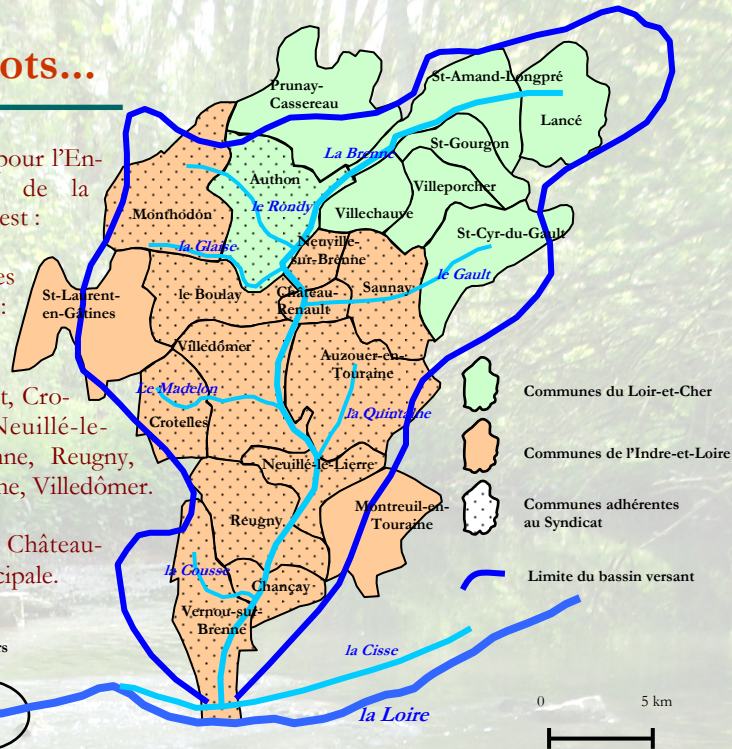
✓ 13 communes adhérentes sur deux départements : Authon, Auzouer-en-Touraine, Le Boulay, Chançay, Château-Renault, Crotelles, Monthodon, Neuillé-le-Lierre, Neuville-sur-Brenne, Reugny, Saunay, Vernou-sur-Brenne, Villedômer.

✓ 25000 habitants avec Château-Renault comme ville principale.

✓ 120 km de cours d'eau sur la Brenne, le Rondy, la Glaise, le Gault, le Madelon, la Quintaine, le Melotin (ou la Rouère), la Cousse ainsi que des bras secondaires (le Boisseau) et des cours d'eau intermittents (ru du Madelon, ru de Gâtines, ru de l'Archevêque, ru d'Authon...).

dans un bassin versant de la Brenne de 460 km² pour un linéaire global de cours d'eau de 150 km.

Pour tout contact, n'hésitez pas à appeler au 02.47.55.81.67 ou envoyer un courriel à syndicat.brenne@wanadoo.fr



Enjeux et perspectives

Les actions initiées en 2004 s'inscrivent plus globalement dans une tendance de restauration des milieux qui prend appui depuis le début des années 90 à la fois sur la Loi sur l'Eau mais également sur un cadre d'orientation défini par les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) des six Agences de l'Eau françaises.

A une échelle locale, les différents outils contractuels ont pour objectif d'accompagner les porteurs de projets sur le champ de la gestion des milieux aquatiques et notamment des rivières.

« La sensibilisation de chacun est indispensable [...] pour la préservation plus générale des zones humides » »

Par l'Agence de l'Eau a mis en avant certaines problématiques qui soulignent également les limites des démarches actuelles. Au niveau des cours d'eau eux-mêmes, les dégradations de nature morphologique liées aux grands travaux hydrauliques et aux ruptures transversales par des ouvrages sont largement déclassantes. Ces constats se retrouvent ponctuellement sur la Brenne et ses affluents. Pour favoriser la continuité amont/aval, des projets de reprise d'anciens ouvrages par effacement ou aménagement afin de les rendre franchissables sont envisagés, notamment sur les secteurs de Château-Renault, Saunay, Neuville-sur-Brenne, Auzouer-en-Touraine. Ensuite, on note l'importance des impacts liés

à l'ensemble du bassin versant, et notamment les dégradations par les nitrates et les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides,...). Concernant la Brenne, la sensibilisation de chacun est indispensable (pratiques communales d'entretien, de particuliers dans son jardin,...). En outre une réflexion globale devrait être menée pour placer les enjeux agricoles et les mesures associées au cœur de la problématique de bassin versant.



Berges du Gault dans Château-Renault (février 2004)

Enfin, en lien à cette dimension territoriale, une réflexion doit être menée pour la préservation plus générale des zones humides qui, sur un bassin versant comme la Brenne, correspondent principalement aux petites entités telles que les mares qui sont soit sur entretenues selon des techniques à proscrire, soit remblayées ou abandonnées.

Ces perspectives nouvelles doivent être débattues avec nos partenaires pour envisager à l'horizon 2008-2009, des opérations renforçant la démarche actuelle et susceptibles de contribuer à l'atteinte du « bon état écologique » en 2015.